Grève des postiers

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de profiter de cette interruption des délibérations pour annoncer les travaux de la Chambre pour demain et pour le reste de la semaine.

Dans l'espoir de renvoyer le maximum de bills à des comités au plus tôt, je propose l'étude des bills suivants si possible d'ici à vendredi, jeudi étant une journée d'opposition. Nous étudierons le bill C-75 qui traite des rentes sur l'État, le bill C-61 qui porte sur le Code maritime et le bill C-71 qui vise à modifier le Code criminel.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES POSTES

LA GRÈVE DES POSTIERS

La Chambre reprend l'étude de la motion du député de Vancouver-Quadra (M. Clarke):

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant d'être interrompu par le timbre nous conviant à voter, je précisais que le gouvernement avait déjà considérablement limité le champ de la négociation collective par suite de son programme anti-inflationniste, et que, par conséquent, il frisait l'hypocrisie en s'abstenant d'intervenir ou de proposer au Parlement des mesures sous prétexte qu'en le faisant il empiéterait sur un droit accordé aux postiers par le Parlement alors que, en exposant sa politique officielle, ce même gouvernement s'était déclaré résolu à limiter le champ de négociation collective pendant toute la durée de son programme de contrôle et avait clairement laissé entendre qu'il était hors de question pour les syndicats d'obtenir plus que ce qu'on leur proposait.

J'en étais donc réduit à me demander quel était le véritable motif de l'inaction du gouvernement. Elle ne peut être motivée que par le fait qu'en ordonnant la reprise du travail le Parlement lâcherait sa prise sur le syndicat, car il le tient déjà et continuera de le tenir pieds et poings liés tant que dureront ces programmes de contrôle. Il fallait donc bien que je demande qu'elle pouvait être la raison de l'attitude du gouvernement, la raison pour laquelle le ministre des Postes répétait ici ce soir qu'une grève d'une bonne durée serait une bonne chose. Je ne veux pas le citer hors contexte ou mal interpréter ses paroles, mais voilà le sens que j'ai attribué à ses paroles: qu'une longue grève serait salutaire au pays. Il fallait donc, en l'occurrence, que je demande si cette affirmation provenait d'un désir du gouvernement de briser la direction du syndicat et, par la même occasion, de créer au public de gros et coûteux ennuis.

Il est indéniable que le gouvernement est déjà intervenu dans la direction et la gestion des syndicats. Il est arrivé que des syndicats soient mis en tutelle. Est-ce que, en l'occurrence, le gouvernement cherche à obtenir par la lassitude d'une longue grève ce qu'il n'est pas prêt à faire ouvertement? S'il laisse les choses traîner jusqu'à Pâques, s'il incite le personnel de la poste à poursuivre la grève jusqu'à Pâques, comme le ministre en manifeste l'intention, le gouvernement risque fort d'anéantir le bureau du syndicat, peut-être le syndicat lui-même et en tout cas un grand nombre de Canadiens du même coup.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: John Kenneth Galbraith est sans doute en mesure de se débrouiller tout seul, mais ce n'est pas le cas d'un grand nombre de Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: On a examiné l'opportunité de faire procéder à un vote. Le député de St-Jean-Est (M. McGrath) a présenté cet après-midi une motion constructive que le gouvernement a acceptée. Mais le chef du Nouveau parti démocratique affirmait ce soir qu'il s'agissait là d'une intervention injustifiée dans la conduite des affaires d'un syndicat, intervention d'ailleurs sans justification légale, et propose une modification que le ministre des Postes a tournée en ridicule. D'après ce qui a été dit et d'après ce que je sais, j'ai l'impression que pour appeler les syndiqués à se prononcer par un vote, il faudrait soit l'autorisation du bureau du syndicat, soit une modification à la loi. Il faudrait un texte de loi, et cela pour appliquer tant la formule du chef du Nouveau parti démocratique que celle du député de Saint-Jean-Est.

Le chef du nouveau parti démocratique n'a pas fait savoir si le syndicat était d'accord sur sa formule. Je suppose donc qu'il parlait sans l'autorisation ou l'agrément du syndicat. S'il est possible d'obtenir que les membres du syndicat soient appelés à se prononcer par un vote dans un délai raisonnable, sur un projet raisonnable, je suis persuadé que le Parlement et la population canadienne voudront patienter jusque là.

(2210)

Je ne veux pas être injuste, mais je ne pense pas que le ministre des Postes (M. Mackasey) ait indiqué ce soir qu'il prendrait une mesure constructive pour régler le conflit. Il a eu amplement de temps, pas assez pourtant pour revoir les dix dernières années de négociations aux Postes ni pour exposer ses projets à la Chambre.

Pour résumer, dans les quelques minutes qui me restent, nous devons tout faire pour saisir les membres de la question, de façon juste, pour qu'il y ait un vote. Si cela s'avère impossible, s'il faut présenter une mesure législative pour obtenir ce résultat, alors, dans l'intérêt national, le gouvernement doit demander au Parlement d'ordonner le retour au travail, avec une disposition prévoyant la poursuite des négociations pendant un temps limité. Je répète ce que j'ai dit déjà plusieurs fois. C'est pure hypocrisie ou presque, de la part du gouvernement, de dire qu'il ne peut agir ainsi parce que ce serait intervenir dans le processus des négociations collectives; après tout, le gouvernement est déjà intervenu de façon catégorique. Il a restreint le champ des négociations collectives en adoptant ses lignes directrices et en tenant à leur application.